

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

18 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 18 juin 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Les membres du Conseil municipal tous présents renoncent à l'avis de convocation et des documents 72 heures à l'avance.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

Les membres du Conseil municipal tous présents renoncent à l'avis de convocation.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2024-06-123 MANDAT À LA FIRME TÉTRA TECH — RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX — AJUSTEMENT D'HONORAIRES SUITE AU REPOSITIONNEMENT DE LA PROTECTION RIVERAINE

Considérant que les budgets d'honoraires supplémentaires qui ont été imputés aux tâches non incluses à l'offre de service initiale sont les suivantes :

Description des activités	
Mise à jour des plans de structure	2 515 \$
Mise à jour des plans mécanique et électrique	2 230 \$
Honoraires (excluant les taxes)	4 745 \$

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme Tétra Tech pour la poursuite des travaux supplémentaires pour une somme de 4 745 \$ et plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2024-06-124 MANDAT À LA FIRME RIVE ARCHITECTURE —
RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX —
AJUSTEMENT D'HONORAIRES SUITE AU
REPOSITIONNEMENT DE LA PROTECTION RIVERAINE**

Considérant que les budgets d'honoraires supplémentaires qui ont été imputés aux tâches non incluses à l'offre de service initiale sont les suivantes :

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme Rive Architecture pour l'ajustement des plans et devis suite au repositionnement de la protection riveraine s'il y avait lieu pour une somme de 1 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2024-06-125 MANDAT AU LABORATOIRE ENGLOBE — RELOCALISATION
DES BUREAUX MUNICIPAUX — EXPERTISE SUR LA
STABILITÉ DU TALUS**

Considérant que la municipalité requière les services d'un laboratoire pour une expertise sur la stabilité du talus comme demandé par la MRC pour l'obtention du permis de construction ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate le laboratoire Englobe pour une somme de 1 500 \$ plus les taxes pour la lettre confirmant la stabilité du talus à l'endroit où seront construits les bureaux municipaux.

ADOPTÉE

**2024-06-126 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 377
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 363 AFIN
D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN
MONTANT ADDITIONNEL DE 243 968 POUR
L'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX**

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller ou conseillère au siège # 1, par les présentes :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 377 modifiant le règlement numéro 363 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 243 968 \$ pour l'aménagement des bureaux municipaux.
- Dépose le projet du règlement numéro 377 intitulé « Règlement numéro 377 modifiant le règlement numéro 363 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 243 968 ».

2024-06-127 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 376

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 376 décrétant une dépense de 29 547 \$ et un emprunt de 29 547 \$ pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau.

ADOPTÉE

2024-06-128 ADJUDICATION DE CONTRAT — CONSTRUCTION DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 7 février 2024 sur SEAO ainsi que dans le journal l'Avantage en date du 14 février 2024 pour le projet de construction du bureau municipal, 4 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de la compagnie Construction René Bouchard inc. ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Rive Architecture en date du 26 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

D'adjuger le contrat de construction du bureau municipal, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Construction René Bouchard Inc., selon le prix de sa soumission au montant de 796 000 \$, taxes en sus.

D'autoriser la dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 363.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE

2024-06-129 PLUS BESOIN DE DEMANDER DES PERMIS POUR REFAIRE LES TOITURES

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches n'exige plus l'obtention de permis des contribuables pour refaire leur toiture.

ADOPTÉE

2024-06-130 AUTORISATION DE VENDRE DE L'ALCOOL SUR LE TERRAIN DE LA FABRIQUE — FÊTE AU VILLAGE DU 27 JUILLET 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise l'OSBL Grosses-Roches D'hier à demain, à vendre de l'alcool sur la propriété de la Fabrique des Saint-Sept-Frères de Grosses-Roches situé au 171, rue Mgr Ross, Grosses-Roches (Québec) G0J 1K0 pour une fête au village le samedi 27 juillet 2024 de 13 h à 21 h.

ADOPTÉE

2024-06-131 VENTE DE TONDEUSE QUI VA SUR TRACTEUR DE FERME ET SÉCHOIR POUR BOYAUX

Considérant que la municipalité avait mis la tondeuse qui va sur un tracteur de ferme à vendre en novembre 2023 et qu'aucune personne n'avait soumissionné pour cet équipement ;

Considérant que M. Stéphane Turcotte a fait une offre de 250,00 \$ pour lesdits équipements ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches serait prêt à vendre la tondeuse et le séchoir à boyaux pour une somme de 300,00 \$ et que si M. Turcotte accepte cette proposition, les équipements lui seront vendus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant qu'il n'y a personne dans la salle, aucune période de questions n'est tenue.

2024-06-132 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 19 h 40.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 18 juin 2024, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date